

Ecole Supérieure d'Art Avignon 500 chemin de Baigne-Pieds 84 000 AVIGNON

Tel: 04 90 27 04 23

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID: 084-200027258-20200306-2020_D062-DE

Levrault

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MARS 2020

DÉLIBÉRATION N° 6 Tarifs 2020 ateliers libres

Le Conseil d'administration du 6 mars 2020,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la Loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu la circulaire n° 2019-096 du 18-6-2019 relative aux Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2019-2020,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art d'Avignon, Vu la délibération n°5 du Conseil d'administration du 4 juillet 2019 portant fixation des tarifs des pratiques amateurs pour l'année 2018-2019 ;

Considérant que l'ESAA développe au travers du projet d'établissement L'ESAA, une école-monde(s) des actions d'enseignement artistique et culturel (EAC) ;

Considérant qu'il convient d'adopter les tarifs des prestations pour les pratiques amateurs pour l'année scolaire 2020-2021, il est proposé d'adopter les tarifs ci-dessous.

Les ateliers libres déjà proposés en 2019 à l'ESAA seront reconduits en septembre 2020 :

- Céramique
- Modèle vivant
- Histoire de l'art
- Arts Plastiques enfants & adolescents
- Dessin-peinture
- Gravure
- Sériaraphie
- Écriture
- Photographie.

Les inscriptions aux ateliers annuels se font pour une discipline donnée et un jour donné, aucune permutation n'est possible. Une même personne peut assister à plusieurs cours, sous réserve d'avoir acquitté les droits d'inscription pour chaque discipline.

Toutes les inscriptions pour les ateliers annuels se font dans la limite des places disponibles de juillet au 30 septembre. L'inscription en cours d'année est exceptionnelle et relève de la décision du chef d'établissement pour les ateliers libres annuels.

Des stages pendant les vacances scolaires et des master classes sont proposées et rythment la vie de l'Ecole en plus de l'offre EAC en direction du public dit « empêché ».

Une offre de prestations est aussi possible pour les groupes (structure à but non lucratif et structure à but lucratif).

Aucun remboursement ne peut intervenir en cas de non suivi des cours pour raisons personnelles (sauf cas de force majeure).

Les participant.e.s doivent par ailleurs pouvoir justifier d'une couverture en responsabilité civile (personnelle ou parentale) pour les dommages qu'ils/elles seraient susceptibles de causer.

Le Conseil d'Administration du 6 mars 2020, après en avoir délibéré;

DECIDE:

Abstention	V	
Confre	0	
Pour	OV	
Présents	OV	
Membres	SV	

ARTICLE 1 : les farifs des activités de l'ESAA applicables à compter du 1^{er} septembre 2020 sont déterminés ainsi qu'il suit :

Tarif ateliers libres (unité) Cours hebdomadaires pour une année scolaire		
Résidence hors Avignon	nongivA á əɔnəbizəЯ	
530€	180€	Jnsin∃
300€	230€	ətlubA

(əllimsi əmê	u) estils atellers libres (u partir du 2 nd inscrit dans la mé Irtir de la 2 ^{ème} inscription pour l	é) əllims7
Résidence hors Avignon	Résidence à Avignon	
185€	135€	tnsin∃
530€	180€	əflubA

Tarif ateliers libres (unité)
Tarif ateliers, allocataires chômage, RSA, situation de handicap, *

Cours hebdomadaires pour une année scolaire

Résidence hors Avignon	Résidence à Avignon		
			ID: 084-200027258-20200306-2020_D062-DE
∌gZ	}9 ∠		Reçu en préfecture le 13/03/2020 Affiché le
			Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Enfant	75€	Envoyé en préfecture le 13/03/2020 Reçu en préfecture le 13/03/2020 Affiché le 100€
Adulte	100€	ID : 084-200027258-20200306-2020_D062-DE

^{*}sur production d'une pièce justificative

Cours histoire de l'art : ils sont proposés au même tarif que les cours adultes en inscription unique. Ils sont également proposés en complément de formation aux personnes déjà inscrites dans un autre cours pour un forfait complémentaire indiqué ci-dessous :

	Résidence à Avignon	Résidence hors Avignon
Moins de 26 ans	40€	50€
Plus de 26 ans	50€	60€

Tarif stages enfants		
	Résidence à Avignon	Résidence hors Avignon
5 heures	20€	25€
10 heures	40€	50€
15 heures	60€	75€
20 heures	80€	100€

Tarifs évèner	nents enfants
Durée de l'évènement 3 heures	10 euros par enfants

Tarif stages adultes		
Résidence hors Avignon	Résidence à Avignon	
3 0⊅	30€	5 heures
€08	€09	10 heures
105€	∋ 06	15 heures
130€	9011	20 heures

	Tarif Master Class	
Résidence hors Avignon	Résidence à Avignon	
30€	∑2€	Prestation individualisée (forfait par heure)
∌09	20€	Forfait Demi- journée/soirée
120€	100€	Forfait Journée
∋ 009	900€	Semaine (5 journées)

1, 5,

Structure à but lucratif	Structure à but non literaul	Tarif Prestations à la c
152€	100€	Prestation à l'heure
200€	∋ 00⊅	Affiché le 105/9-20027258-20200306-2020_D06

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Semaine (5 journées)	4 000€	5 000€
Forfait Journée	800€	Envoyé en préfecture le 13/03/2020 Reçu en préfecture le 13/03/2020 Affiché le 1 000€ ID : 084-200027258-20200306-2020_D062-DE

ARTICLE 2 : A titre exceptionnel, le Directeur est autorisé à accorder des exonérations par le biais de certificat administratif ou des réductions de tarifs exceptionnels.

ARTICLE 3 : il est décidé d'autoriser le directeur et l'administrateur à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre des nouveaux tarifs.

ARTICLE 4 : l'application de ces tarifs sera effective dans le budget de l'Ecole d'Art à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le Président du Conseil d'administration Damien MALINAS

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

Berger Levrault

ID: 084-200027258-20200306-2020_D062-DE